

**Commission de la présidence du conseil**

**Mandat CM14 0954**

***Soutien aux communications des commissions permanentes***

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 26 octobre 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions  
et de la réglementation

275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### **La commission :**

#### **Président**

*M. Frantz Benjamin  
Arrondissement de Villeray–St-Michel–  
Parc-Extension*

#### **Vice-présidents**

*M. François Limoges  
Arrondissement de Rosemont–La Petite-  
Patrie*

*M. Francesco Miele  
Arrondissement de Saint-Laurent*

#### **Membres**

*Mme Catherine Clément-Talbot  
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro*

*Mme Mary Deros  
Arrondissement de Villeray–St-Michel–  
Parc-Extension*

*M. Jean-Marc Gibeau  
Arrondissement de Montréal-Nord*

*Mme Andrée Hénault  
Arrondissement d'Anjou*

*M. Normand Marinacci  
Arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-  
Geneviève*

*M. Craig Sauvé  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Montréal, le 26 octobre 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Monsieur le Maire,

Conformément à la résolution du conseil municipal CM14 0954, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission de la présidence du conseil, le rapport de la commission traitant d'un soutien accru pour les commissions permanentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Frantz Benjamin  
Président

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste

## Table des matières

---

Introduction .....	4
Résolution CM14 0954.....	4
Méthodologie .....	4
Analyse de la commission.....	4
Mandat du Service des communications .....	5
Mission des commissions permanentes .....	5
Diffusion des informations relatives aux activités des commissions .....	6
Conclusion .....	7
Recommandations .....	7
Annexe .....	8
Résolution CM14 0954 - Motion de la deuxième opposition demandant un soutien accru pour les commissions du conseil	

## Introduction

La Commission de la présidence du conseil s'intéresse aux aspects liés à la démocratie municipale. Depuis 2006, la commission a révisé le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) ainsi que le rôle et les responsabilités des commissions permanentes. En lien avec ces exercices de révision, la commission s'est intéressée aux outils de démocratie municipale, notamment la webdiffusion des séances du conseil, à la période de questions des citoyens, à l'horaire et au déroulement des séances du conseil, à l'implication citoyenne, à la démocratie participative, à la reconnaissance de la présidence du conseil et à l'élection du président et du vice-président du conseil. La commission a aussi élaboré le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement qu'elle a révisé à deux reprises.

La commission a également reçu et réalisé plusieurs mandats portant sur l'allocation de transition, la conciliation travail-famille pour les éluEs, la refonte du Régime de retraite des élus municipaux, la transparence et le suivi des motions ainsi que les élections municipales et les scrutins référendaires.<sup>1</sup>

Dans ce contexte, la commission était tout indiquée pour apprécier l'intention de la motion, à savoir que le soutien de professionnels des communications permettrait de mieux faire connaître les initiatives et les recommandations des commissions du conseil.

## Résolution CM14 0954

Le conseil municipal, à son assemblée du 15 septembre 2014, a mandaté la Commission de la présidence du conseil pour étudier la motion suivante proposée par M. Benoit Dorais et appuyée par M. Marvin Rotrand.

*« Que les commissions permanentes et spéciales du conseil municipal bénéficient, sur demande, du soutien de professionnels des communications afin qu'elles puissent faire connaître aux citoyens montréalais les recommandations qui découlent de leur travail. »*

Après discussion, le conseil a adopté à l'unanimité la motion amendée comme suit :

*« Que le conseil municipal mandate la Commission de la présidence du conseil à étudier des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais. »*

## Méthodologie

Afin de mener à bien son mandat, la commission a invité le directeur du Service des communications, M. Louis Beauchamp ; le chef de la Division des affaires publiques, M. Jean Racicot, de même que le greffier-adjoint et chef de la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation, Me Emmanuel Tani-Moore, à participer à ses travaux.

La commission a consacré une séance de travail à ce dossier.

## Analyse de la commission

Dans la première partie de cette section, la commission rappellera le mandat du Service des communications. La deuxième portera sur la mission des commissions permanentes et la troisième partie fera état des pratiques actuelles en matière de diffusion des informations relatives aux activités des commissions permanentes.

---

<sup>1</sup> Les [rapports et recommandations](#) de la commission sont diffusés sur le portail de la Ville depuis 2006.

## **Mission du Service des communications**

Dans sa présentation des prévisions budgétaires 2015, le Service des communications définit ainsi sa mission :

*« Le Service des communications exerce un leadership corporatif en matière de communications institutionnelles, internes et externes afin de contribuer au développement et au rayonnement de Montréal et accroître la satisfaction ainsi que la fierté des employés et Montréalais envers leur ville.*

*Pour ce faire, il propose et met en œuvre des stratégies, des encadrements et des actions de communication en lien avec les orientations de la Ville de Montréal.*

*Il coordonne la communication municipale et fournit des services-conseils spécialisés aux gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs. »<sup>2</sup>*

Ainsi, le mandat du Service des communications consiste à communiquer les décisions du comité exécutif, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération et à mettre en valeur les services de la Ville.

## **Mission des commissions permanentes <sup>3</sup>**

Essentiellement, les commissions permanentes sont des instances de consultation et elles détiennent un pouvoir de recommandation. Dès lors, il appartient au comité exécutif de donner suite ou non aux recommandations formulées par les commissions permanentes. Le Guide d'information sur les commissions permanentes énonce ainsi leur mission :

*« À l'exception de la Commission sur l'examen des contrats et de la Commission sur l'Inspecteur général, la mission des commissions permanentes consiste à :*

- favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public;*
- éclairer la prise de décision des membres des conseils.*

*De manière plus concrète, les commissions permanentes sont des instances de consultation publique qui reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activité. Elles procèdent aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce, dans leurs champs de compétence respectifs. Elles ont également la possibilité d'exercer leur droit d'initiative afin d'influencer les décisions concernant des projets qui comportent des enjeux d'importance pour les Montréalaises et les Montréalais.*

*Ainsi, chacune des commissions permanentes a pour fonction d'étudier tout objet inscrit à son programme d'activité et de faire au conseil municipal ou d'agglomération, dont elle relève directement, les recommandations qu'elle juge appropriées. Pour sa part, la Commission de la sécurité publique a pour fonction d'étudier toute question en lien avec la sécurité publique, que ce soit à la demande du conseil d'agglomération, du comité exécutif ou de sa propre initiative. Elle donne également au conseil tous les avis prévus par la loi, en plus de détenir le pouvoir de formuler ses recommandations directement au comité exécutif.*

*Bien qu'elles exercent un réel pouvoir d'influence auprès de l'Administration, les commissions permanentes constituent des structures exclusivement consultatives. Par conséquent, le caractère des opinions contenues dans les avis, recommandations et rapports des commissions n'est ni décisionnel ni exécutoire, et ce, contrairement aux décisions des conseils d'arrondissement, du conseil municipal, du comité exécutif et du conseil d'agglomération, dont les pouvoirs sont d'abord décisionnels.»*

---

<sup>2</sup> [Prévisions budgétaires 2015 du Service des communications](#)

<sup>3</sup> Source : Guide d'information [Les commissions permanentes](#), page 6

### ***Diffusion des informations relatives aux activités des commissions***

La commission a également été informée du cheminement d'un dossier présenté en consultation ou étude publique. Ce cheminement démontre l'importance accordée aux communications dès le début et tout au long du processus.

1. Avis public – 14 jours avant l'assemblée afin d'annoncer la date de la présentation, les dates d'audition des mémoires et opinions et la date d'adoption des recommandations :
  - a. Quotidiens francophone et anglophone
  - b. Portail – section [Annonces de la ville](#)
  - c. Page web de la commission – [Nouvelles – Dossier de l'heure](#)
  - d. Bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement, Service du greffe et, le cas échéant, hôtels de ville
  - e. Médias sociaux
2. Communiqué de presse (reprenant strictement les éléments de l'avis public) – 14 jours avant l'assemblée:
  - a. Envoi à tous les médias par le Service des communications
  - b. Portail – section [Annonces de la ville](#)
  - c. Page web de la commission
3. Invitation – 14 jours avant l'assemblée :
  - a. Liste d'envoi externe et interne
  - b. Page web de la commission
4. Mémoires :
  - a. Page web de la commission (le lendemain du dépôt en séance publique)
5. Recommandations :
  - a. Séance publique d'adoption des recommandations
  - b. Page web de la commission (le lendemain de la séance)
  - c. Envoi par courriel aux participants à la consultation
6. Rapport et recommandations de la commission
  - a. Dépôt au conseil municipal et/ou au conseil d'agglomération
  - b. Page web de la commission
  - c. Envoi par courriel aux participants à la consultation
  - d. Sommaire décisionnel au comité exécutif
  - e. Réponse du comité exécutif aux recommandations de la commission déposée au conseil et diffusée sur le web

## **Conclusion**

La Commission de la présidence du conseil a reçu le mandat d'étudier des moyens permettant aux commissions permanentes d'être plus efficaces au niveau des communications et elle a discuté de la pertinence d'obtenir un soutien accru au niveau des communications pour les commissions du conseil. Durant ses travaux, la commission a eu l'opportunité de prendre connaissance de la mission du Service des communications qui consiste à communiquer les décisions des instances décisionnelles et elle a également été informée que le Service des communications bénéficiera sous peu d'un accompagnement en regard de l'évolution de sa stratégie numérique. En ce qui concerne la mission des commissions permanentes, rappelons que ce sont des instances de consultation et que leur pouvoir se limite à formuler des recommandations.

Enfin, le cheminement d'un dossier de consultation ou d'étude publique démontre les actions des commissions au niveau des communications. À cet égard, l'analyse des statistiques de fréquentation des assemblées publiques des commissions permanentes démontre que les citoyens et citoyennes, lorsqu'ils se sentent interpellés par le sujet à l'étude, participent en grand nombre. À titre d'exemple, soulignons l'étude de dossiers tels la salubrité des logements, les quartiers culturels, l'industrie du taxi, le chauffage au bois et le schéma d'aménagement. Il appert ainsi que la participation citoyenne serait davantage liée aux enjeux soulevés par un objet de consultation que par les stricts mécanismes de communication.

Par ailleurs, le président ou la présidente d'une commission permanente qui souhaite mettre en valeur des recommandations adoptées publiquement a toujours l'opportunité de faire appel au personnel politique de son parti pour le faire.

En conséquence, la commission formule des recommandations dont la portée est plus large que les commissions permanentes en s'intéressant à la stratégie numérique de communication de la Ville et à la diversité montréalaise.

## **Recommandations**

À l'issue de ses travaux, la Commission de la présidence du conseil remercie les personnes qui ont alimenté sa réflexion et adresse les recommandations suivantes au conseil municipal :

### **R-1**

Que la Ville de Montréal revoit sa stratégie numérique de communication dans le but d'améliorer la diffusion des informations auprès de la population et d'offrir aux différents utilisateurs, dont les commissions permanentes, les plateformes permettant de rejoindre davantage les publics-cibles.

### **R-2**

Que la Ville de Montréal, dans ses communications, tente de rejoindre davantage la diversité montréalaise.



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal**

---

Assemblée ordinaire du lundi 15 septembre 2014  
Séance tenue le 16 septembre 2014

Résolution: CM14 0954

---

**Motion de la deuxième opposition demandant un soutien accru pour les commissions du conseil**

Attendu que les commissions permanentes du conseil ont été instituées dans les années 1980, et que leur mission est de favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public et d'éclairer la prise de décision des membres du conseil, sauf la Commission sur l'examen des contrats qui vise à assurer la conformité du processus d'appel d'offres et la Commission sur l'inspecteur général;

Attendu que le Bureau des commissions a été renforcé en 2010 par la nomination, pour les onze commissions, d'un ou une secrétaire-rechercheur;

Attendu l'importance des enjeux débattus dans les séances des commissions permanentes, qui ont d'ailleurs donné lieu à des innovations marquantes pour les Montréalais au cours des dernières années, notamment le retour de la cuisine de rue, la tenue du Sommet Montréal physiquement active, ou bien le bilan des actions de la Ville en matière de salubrité;

Attendu que les Montréalais apprécient la tenue des séances publiques des commissions permanentes et participent en grand nombre aux consultations publiques;

Attendu que le conseil de ville peut nommer des commissions spéciales, composées d'autant de membres qu'il juge nécessaire, et que ces commissions spéciales pourraient permettre aux conseillers de disposer de recommandations éclairées sur des enjeux d'actualité;

Attendu que le conseil de ville a par le passé nommé des commissions spéciales sur des enjeux importants mais ponctuels, par exemple sur le virage à droite au feu rouge ou sur la délimitation territoriale de l'arrondissement du centre-ville et sa gestion;

Attendu que des commissions permanentes ont fait le choix de tenir des séances itinérantes afin de rejoindre le plus de Montréalais possible;

Attendu que le soutien de professionnels des communications permettrait de mieux faire connaître les initiatives et les recommandations des commissions du conseil;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

que les commissions permanentes et spéciales du conseil municipal bénéficient, sur demande, du soutien de professionnels des communications afin qu'elles puissent faire connaître aux citoyens montréalais les recommandations qui découlent de leur travail.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender la motion présentement à l'étude en modifiant le Résolu comme suit :

- « que le conseil municipal mandate la Commission de la présidence du conseil à étudier des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais. »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Miele et Dorais recevable.

---

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

---

La proposition est agréée.

---

Un débat s'engage sur l'article 65.08, tel qu'amendé.

---

À 18 h, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger l'assemblée pour terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08

/pl

Denis CODERRE

---

Maire

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 23 septembre 2014